

République française
Département du Gers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA ROMIEU

Délibération n°2025_064

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt deux décembre, à vingt heure et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA ROMIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry CAMBOURNAC, Maire.

Nombre de membres :

Afférent au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 18/12/2025

Date d'affichage : 18/12/2025

PRESENTS: CAMBOURNAC Thierry. DELOUS Fabrice. CASTAY Lionel. LAMARQUE Hervé. MEYLAN Marielle. Fabien LACOME. BAQUE Benoit CECEILLE Colette GASNIER Marie-José

EXCUSES ou ABSENTS : SOURBE Thomas. ANCELET Sylvie. MINJSBERGEN Cornelis. Hervé CHARLES. CASTAING Laurence. ADAM Martine.

ONT DONNE PRODUCTION :

ADAM Martine donne procuration à Colette CECEILLE
CASTAING Laurence donne procuration à Hervé LAMARQUE
Hervé CHARLES donne procuration à Marielle MEYLAN

Secrétaire de séance : Benoît BAQUE

OBJET : Projet de restauration équipement sportif – Vestiaires salle à vocation sportive
Christophe Labat

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les vestiaires de la salle à vocation sportive Christophe Labat nécessitent une restauration globale. Ce projet consisterait à carreler les sols et les murs et à changer l'ensemble de la plomberie (douches, évacuation). Le montant total de l'opération se chiffre à 13 671,81 € Ht.



SLOW

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les travaux de restauration des vestiaires de la salle de sports Christophe Labat pour un montant estimé à 13 671,81 € HT
- Décide de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR 2026 dans le cadre des équipements sportifs (vestiaires)

- Approuve le plan de financement suivant :

- DETR 2026 (40%) : 5 468.72 €
- Part communale (60%) : 8 203.09 €

Coût total : 13 671,81 €

- D'autoriser le maire à signer toutes pièces afférentes à ces décisions.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2025_054

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifiée et rendue exécutoire après publication et envoi à la Sous-Préfecture.

Le Maire,
Thierry CAMBOURNAC

